

ALLOCUTION DU PRÉSIDENT EDOUARD FRITCH

Jeudi 22 septembre 2022

Colloque sur la biosécurité marine pour la Polynésie et le Pacifique sud

Chers amis du Pacifique et chers amis de Polynésie,

Mesdames et messieurs,

Je vous remercie de l'opportunité que vous me donnez de prononcer quelques mots à l'ouverture de ce colloque sur la recherche et la gestion de la biosécurité marine pour la Polynésie française et le Pacifique Sud, organisé par la fondation Blue Cradle, la chambre de commerce et le CRIOBE. Vous entendez ainsi définir les opportunités de coopération scientifique et technique entre Aotearoa, la Polynésie française, et plus globalement la région Pacifique.

La Polynésie française, territoire insulaire s'il en est, a depuis longtemps érigé en priorité la protection et la mise en valeur de son milieu marin. L'océan et le lagon constituent des piliers de sa culture, de son économie. Ils se trouvent au centre de la vie familiale et professionnelle de nombreux polynésiens, ils attirent chaque année des touristes désireux de s'imprégner de sa force, de sa richesse et de sa beauté.

Dans un contexte de changement climatique et de mondialisation, le milieu marin polynésien est toutefois soumis à de fortes pressions qui mettent en danger son équilibre et la survie des espèces animales et végétales qui y résident et contribuent à sa singularité.

C'est dans ce cadre que le Pays définit et met en œuvre des politiques publiques qui doivent tenir compte de l'impérative nécessité de protéger ce milieu tout en permettant les activités nécessaires au bien-être des polynésiens.

Comment empêcher la dissémination d'organismes nuisibles par des navires lorsque chaque jour des porte-conteneurs doivent entrer dans nos eaux chargées des biens nécessaires à notre vie quotidienne ?

A cela s'ajoutent les nombreux navires de pêche étrangers qui entourent nos eaux territoriales ou encore les voiliers qui traversent nos eaux et mouillent dans nos lagons, transportant avec eux des organismes nuisibles, des plantes ou des animaux indésirables.

De la même manière, comment s'assurer qu'un touriste ne ramènera pas une maladie inconnue en Polynésie quand chaque semaine nous accueillons des croisiéristes venus des quatre coins du monde ?

Il paraît évident qu'une politique de préservation des milieux marins ne peut s'inscrire que dans le cadre de coopérations et de normes internationales lorsqu'on est entouré de



frontières maritimes. Il me semble évident que la vie aquatique ne s'attache pas aux frontières humaines et qu'aucune action ne saurait être efficace si elle n'est pas coordonnée avec nos voisins.

C'est dans cette perspective que la Polynésie française s'est systématiquement engagée en faveur de réponses régionales en matière de biosécurité aquatique au sein des organisations régionales telles que la CPS, le Forum des îles du Pacifique ou le PLG.

C'est également la raison pour laquelle la Polynésie a choisi de se prononcer en faveur de l'application de traités internationaux protecteurs de son espace maritime, telle que la convention internationale pour le contrôle et la gestion des eaux de ballast et sédiments des navires.

C'est également dans cet ordre d'idée que la Polynésie française a décidé d'adopter des réglementations de biosécurité appliquant strictement les mesures sanitaires et phytosanitaires internationales de l'OMC, en suivant les normes et recommandations de l'Organisation mondiale de la santé animale et de son Code sanitaire pour les Animaux Aquatiques ou, en matière de santé alimentaire, du Codex Alimentarius.

Ainsi, les agents de la Direction de la biosécurité s'assurent chaque jour que des navires ou des aéronefs ne transportent pas des aliments ou des animaux susceptibles de disséminer des organismes nuisibles à la flore et la faune marine.

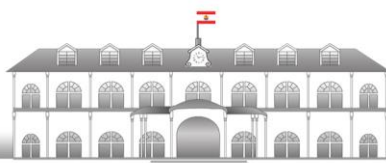
Ainsi, tout navire en provenance d'un port extérieur au territoire douanier de la Polynésie française est tenu de faire une déclaration d'arrivée préalable. Chaque navire est soumis à un contrôle de biosécurité à Tahiti ou à Nuku Hiva aux Marquises. Ces règles, si elles peuvent sembler excessives à certains, sont les seules à même de limiter l'introduction et la dissémination d'organismes nuisibles à nos milieux.

De même, à son échelle, la Direction de la Biosécurité conduit des discussions nourries avec les autorités sanitaires des pays importateurs et exportateurs pour permettre une évaluation des systèmes sanitaires et définir des modalités d'échanges de biens et d'animaux entre nos territoires protecteurs de la sécurité sanitaire.

C'est ainsi que j'ai récemment fait part au Ministre des Affaires étrangères de la France de mon intention de conduire des négociations avec la République populaire de Chine afin de convenir de modalités de certification sanitaire, notamment dans l'optique de l'exportation de nos poissons d'ornement et produits de la mer.

Pour autant, si la vie marine peut évidemment être impactée par nos rapports avec le monde, il n'en est pas moins important de s'attacher à définir des règles propices à la préservation de l'écosystème marin tout en permettant un développement raisonné des filières de l'économie bleue sur le Fenua.

C'est pourquoi chaque aquaculteur, chaque navire de pêche, chaque établissement commercialisant ou exportant des poissons d'ornement est tenu de respecter des mesures de nature à préserver la santé et le bien-être des animaux aquatiques et la sécurité sanitaire. Chacun d'entre eux doit suivre des règles strictes et s'assurer que son



activité ne porte pas une atteinte disproportionnée à la santé et au bien-être des animaux aquatique et de nos eaux.

De même, des outils de surveillance en matière de développement des maladies ont été mis en œuvre par le Pays afin de connaître le plus rapidement possible les dangers qui menacent les écosystèmes et de pouvoir adopter, lorsque cela est possible, lorsque cela est nécessaire, les mesures adéquates pour éteindre ou limiter les risques.

Si nos habitants sont naturellement soucieux de la préservation de leurs îles, nous devons continuer à les professionnaliser, à les responsabiliser et à les alerter sur les menaces qui pèsent sur leurs activités.

C'est la raison pour laquelle je ne peux que me réjouir que ce colloque sur la biosécurité marine puisse se tenir sur notre Fenua. Il s'agit pour nous tous d'une formidable opportunité d'en apprendre plus sur les moyens de préserver le milieu marin, de partager nos réflexions et nos expériences et, ensemble, de trouver les solutions pour conserver, le plus longtemps possible, la beauté et la richesse de nos eaux.

Je vous souhaite des échanges fructueux.

Merci de votre attention.

SERVICE DE LA COMMUNICATION

